
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1894.

FORMATION DES LISTES DES ÉLECTEURS POUR LES CHAMBRES
LÉGISLATIVES (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HUYSMANS.

ART 25 (de la commission).

Remplacer au premier alinéa du § 3° les mots : *d'un mois au moins*, par
les mots : *trois mois au moins*.

L. HUYSMANS.

(1) Projet de loi, n° 3.

Rapport sur le titre I^{er}, n° 5.

Amendements, n° 11, 15, 16, 19, 24, 26, 29, 45, 44, 49, 52, 55 et 57.

Rapport sur les titres II et III, n° 22.

Rapport sur des amendements renvoyés à la commission, n° 40.